



Association vétérinaire pour le respect et la dignité de l'animal

36 boulevard Charles De Gaulle – 95110 SANNOIS

Mail : associationvethique@gmail.com

Réponse à la consultation publique concernant le projet de plan d'action national sur le loup et les activités d'élevage pour la période 2018-2023

A la lecture du « plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage », l'importance réelle de la prédation du loup sur les troupeaux ovins n'est pas remise dans le contexte actuel des difficultés que connaît l'élevage ovin en France, à savoir :

- le recensement de l'ensemble des facteurs préjudiciables à l'élevage pastoral en France et leurs incidences comparées (telle la concurrence internationale et ses conséquences socio-économiques sur l'élevage ovin).
- l'impact de la prédation par des chiens « fugueurs » ou des chiens « abandonnés » sur le territoire national et plus précisément sur les zones de prédation du loup.

En réponse aux attaques précédentes exercées par ce prédateur,

- Il n'est pas fait mention d'études sur l'efficacité démontrée ou insuffisante des mesures de protection dans la lutte contre la prédation exercée par le loup.

- Le chiffre de prédation sur moutons (en réelle augmentation d'année en année...) nécessite d'être confirmé par des études scientifiques.

Enfin, le nombre de comptes rendus d'examen nécropsiques de cadavres de moutons dont le décès serait attribué au loup et leurs conclusions ne sont pas mentionnés.

De même, en analysant les données contenues dans « le plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage » par rapport à celles rapportées dans l'« expertise scientifique collective sur le devenir de la population de loups en France », les tirs de loup effectués selon le cadre « légal » :

- Ne répondent actuellement à aucun modèle prédictif établi en France et ne peuvent donc pas s'inscrire dans une « gestion adaptative raisonnée »,
- Sont une réponse immédiate destinée à calmer une colère mais ne pérennisent pas une volonté de protection des troupeaux dans le temps,
- Représentent systématiquement une menace à la viabilité du loup en France (éclatement de meute et conséquence sur la dynamique des populations, consanguinité...).

En effet, un nombre de tirs fixé à 40/an peut être à l'origine d'un déclin progressif et irréversible du loup en France. Ainsi, selon le modèle démographique pour le loup utilisé pour « l'expertise scientifique collective », « ...les prélèvements légaux ne devraient pas, s'ils sont purement additionnels aux autres causes de mortalité, dépasser 10% de l'effectif estimé pour que la population présente un bilan numérique au moins stable, tout en notant que [dans] l'état actuel des connaissances on ne peut affirmer que ce mode de gestion permet d'atteindre l'objectif de viabilité démo-génétique à long terme ».

Enfin, le recours aux tirs légaux ces dernières années n'a pas permis d'établir de relation entre le nombre de loups tués et une baisse des dégâts causés aux troupeaux.

Aussi, dans une volonté de démarche constructive et afin de respecter le cadre légal de la préservation du loup, espèce strictement protégée par les traités internationaux ratifiés par la France (avec des clauses dérogatoires à la protection stricte du loup strictement encadrées), les actions primordiales consistent à :

- Favoriser les actions de prévention dans les zones de prédation (mesures minimales à combiner et à généraliser : formation obligatoire sur plusieurs mois pour les chiens de travail destinés à garder les troupeaux afin d'éviter des formations partielles contre productives ; clôtures suffisamment hautes et efficaces; installation d'enclos de grande taille pour permettre au troupeau de courir sans se blesser en cas d'attaque ; renforcer la présence humaine en mutualisant les moyens et en créant des partenariats).
- Acquérir des informations complémentaires en instaurant des autopsies faites par des vétérinaires indépendants confirmant ou infirmant la prédation lupine et en établissant des statistiques pour connaître les périodes de l'année au cours desquelles se produisent les pics d'attaque.
- Collecter toutes les données mentionnant la présence et les actes de prédation du loup et permettre ainsi l'accès à cette banque de données à un plus grand nombre de publics concernés
- Adopter une vision prédictive et concertée pour une meilleure identification des menaces réelles.

L'association « Véthique » est donc défavorable, dans l'état actuel des connaissances, à l'application du « Plan national d'actions 2018-2023 » dans sa gestion des interventions sur la population des loups et, plus particulièrement, sur les campagnes de tirs.